



[Fiche annexe explicative](#)

## Les formations insérantes non-attractives

### Quelques définitions

Formation insérante : Une formation insérante est une formation qui présente un taux d'insertion élevé à la fin du cursus. Le taux d'insertion représente le rapport entre le nombre de formés trouvant un emploi à la fin de la formation (6 ou 12 mois après la fin de la formation) sur l'effectif total de la formation.

Formation attractive : Une formation attractive est une formation avec un taux d'occupation élevé et donc un nombre faible de places vacantes. Le taux d'occupation est le rapport entre la capacité d'accueil de la formation et son effectif réel.

### La commande

L'Agence de l'Orientation et des Métiers propose de mettre en place une animation et une campagne d'information relatives au constat de places vacantes dans des formations insérantes mais peu attractives en Normandie.

Cette courte étude fait suite à un travail effectué il y a quelques années par l'Agence sur les formations insérantes et non-attractives. Ces formations sont une réelle préoccupation pour les pouvoirs publics et c'est pour cela qu'un renouvellement de ce travail avec des données fiables est important.

Cette étude rentre dans le cadre de la stratégie régionale d'orientation de 2019 notamment sur ces points :

- Renforcer le lien avec les acteurs de l'économie régionale
- Partager la connaissance des territoires avec les territoires
- Accompagner les acteurs de l'orientation pour leur permettre d'accéder à la connaissance et aux outils nécessaires à leur mission
- Informer, communiquer, promouvoir et valoriser les métiers et les formations
- Accompagner les acteurs de l'orientation, les équipes éducatives et les familles

- Renforcer le lien entre les acteurs de l'économie et les territoires

L'idée ici est donc d'analyser des formations qui permettent une bonne insertion dans le monde professionnel mais qui sont peu choisies par les jeunes au moment de faire des choix d'orientation.

De plus, l'identification et la valorisation des formations insérantes non-attractives peut avoir un impact bénéfique sur le tissu économique local.

### Les données

Les données présentes dans ces rapports territoriaux proviennent du Rectorat, de la division des évaluations, des statistiques, de la prospective et des publications (DESP) et nous ont été fournies par la direction des lycées de Normandie en septembre 2023 sur la rentrée 2022. Les données ont été retravaillées par la direction des lycées de Normandie en lien avec le rectorat pour les fiabiliser et refléter plus largement la réalité du terrain.

Il y a des données manquantes concernant les taux d'insertion professionnelle pour certaines formations, en effet le suivi des diplômés est une démarche compliquée à mettre en place. Il faut ajouter que les données d'insertion professionnelle ne prennent pas en compte la poursuite d'étude.

Les effectifs des formations ne prennent en compte uniquement les élèves **sous statut scolaire** et non les apprentis. Mais nous avons pu observer qu'environ 50% des formations ne sont pas proposées en alternance.

Les types (niveaux) de formations analysées ici sont des BTS, des bacs professionnels, des CAP, des mentions complémentaires et des brevets de maîtrises dans plusieurs domaines d'activité sur l'année scolaire 2022/2023. Ces formations sont issues majoritairement de lycées et MFR et sont dispensées sur le territoire normand à travers les cinq départements.

### Le périmètre

Les seuils utilisés, en concertation avec la direction des lycées de Normandie :

- Taux d'occupation : 0,5

Une formation est considérée comme non-attractive lorsqu'elle possède un taux d'occupation inférieur à 50%

- Taux d'insertion professionnel 6 mois après : 0,7

Une formation est considérée comme insérante lorsqu'elle possède un taux d'insertion (6 mois après) supérieur ou égal à 70%.

Certains territoires particuliers amènent à un ajustement très léger de ces seuils pour identifier les formations insérantes et non-attractives.